

**CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 MAI 2016**

L'an deux mil seize, le vingt-cinq mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mours Saint Eusèbe (Drôme) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain VALLET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20/05/2016

Présents : tous les conseillers municipaux en exercice (23), à l'exception de Jennifer BOUCHET, Monsieur MOMBARD Dominique est arrivé à 19h20.

Monsieur BONHORE Nicolas a donné procuration à Monsieur LARRA Stéphane,
Madame BARNERON Séverine a donné procuration à Madame JABOULEY Aurélie,
Madame BOURGEON Charline a donné procuration à Monsieur SANDON Loïc,
Madame GUILHOT Caroline a donné procuration à Monsieur VALLET Alain,
Monsieur ROUX Gilles a donné procuration à Monsieur PALLAIS Gilbert.

Mme GUILLEMINOT Karine a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- 1. Décisions du maire / DIA ;**
- 2. Urbanisme ;**
- 3. Personnel :**
 - (a) Suppression emploi ATT 1° classe à 35h ;**
 - (b) Création emploi ATT Principal 2° classe à 35h ;**
- 4. Acquisition tènement HPR – Résidence du Porche ;**
- 5. Convention de servitude ERDF (projet Carlin) pour création du réseau électrique sous la voie publique ;**
- 6. Mise en œuvre du SDCI (Schéma Départemental de Coopération Intercommunale) : avis sur le projet de périmètre ;**
- 7. Convention de servitude ERDF (projet de voirie le long du Foyer) : déplacement du réseau souterrain ;**
- 8. Questions diverses ;**

Le procès-verbal du dernier conseil est approuvé à l'unanimité.

1. Décisions du maire / DIA :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qu'il a prises depuis la dernière réunion :

N° de Décision	Date de la décision	Objet
DEC22_2016	22/03/2016	DIA Vente MAURO VERMOTTE / CABROL
DEC23_2016	12/04/2016	DIA Vente GERIN / BERTRAND
DEC24_2016	12/04/2016	Choix Sté TARAVELLO pour stores de la SDF
DEC25_2016	14/04/2016	Choix Sté MUSIC+ sonorisation salle des mariages
DEC26_2016	28/04/2016	Renouvellement concession PARENT NN°105
DEC27_2016	10/05/2016	Concession VALENTI Dante
DEC28_2016	24/05/2016	Choix COLAS – Chemin des Perrières cheminement doux
DEC29_2016	24/05/2016	Concession M. CHALAS NN°40

2. Urbanisme :

Dossiers en cours :

Monsieur PALLAIS Gilbert donne connaissance des dossiers examinés par la commission d'urbanisme depuis le dernier conseil municipal. Aucun n'appelle d'observation particulière de la part de la commission ad hoc.

Il signale que la réunion initialement prévue le 31/05 es reportée au 07/06.

3. Personnel :

- **suppression d'un emploi d'adjoint technique territorial 1^{ère} classe**
- **création d'un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe**

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi d'adjoint technique principal territorial 2^{ème} classe pour assurer les missions d'agent polyvalent en charge des espaces verts

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, et compte tenu de l'avis du Comité Technique Départemental, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE

- **la suppression**, à compter du 01/01/2016, d'un emploi permanent à temps complet **d'adjoint technique territorial 1^{ère} classe**
- **la création**, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps complet

d'adjoint technique principal territorial 2^{ème} classe

PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice et que le tableau des effectifs sera modifié en conséquence.

4. Acquisition tènement HPR – Résidence du Porche :

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents la décision du Conseil Municipal de faire l'acquisition du tènement immobilier appartenant à Mme DURET Christine – Rue du Pré Fleuri.

Comme prévu la maison sera prochainement démolie pour aménager le carrefour entre la rue du Pré Fleuri et la Grande Rue. Ensuite le terrain restant permettra la construction, par un office de logements sociaux, d'un bâtiment à usage d'habitation « Résidence du Porche 3 ».

Pour faciliter cet aménagement il est nécessaire de prévoir un accès au parking qui sera situé derrière le futur bâtiment. Pour ce faire, après concertation avec HPR, propriétaire des terrains adjacents, il faudrait que la commune dispose de la pleine propriété de l'ensemble des voiries situées entre les trois résidences du Porche (1, 2 et 3).

Il demande aux membres présents de donner leur accord de principe sur le projet d'acquisition à l'amiable de cette propriété (terrain) cadastrée AH 431 et 424 (pour partie),

Monsieur MACHON demande si le propriétaire pourra ainsi économiser des taxes foncières et si celles-ci seront ensuite à la charge de la commune ?

Monsieur VALLET indique que cet organisme à vocation sociale est exonéré de cette taxe, de même que la commune, puisque le terrain sera intégré au domaine public.

Monsieur MOMBARD arrive à 19 h 20.

Monsieur LARRA demande à qui incombera l'entretien et l'aménagement des parkings ? Monsieur VALLET répond que cela restera à la charge de la commune mais que c'est une bonne chose puisque cela permettra de régler des conflits de voisinage fréquents dans ce secteur.

Le Conseil Municipal,

Considérant l'intérêt que représente cette acquisition pour la commune du fait du projet d'aménagement de la Résidence du Porche III,

Dans l'attente de l'estimation du service des Domaines, et du document d'arpentage qui devra intervenir pour définir la partie à acquérir,

DONNE son accord de principe pour se porter acquéreur de la propriété cadastrée section AH 431 pour partie et AH 424 pour partie, sise rue du Pré Fleuri, et appartenant à HPR, pour un prix qui reste encore à définir.

5. Convention de servitude ERDF (projet Carlin) pour création du réseau électrique sous la voie publique :

Monsieur le Maire indique que pour effectuer les travaux d'alimentation du réseau électrique de distribution publique chez M. CARLIN Thomas, Impasse de la Treille il convient de passer une convention de servitude de passage sur les parcelles AB 691, 694 et 695

Cette convention de servitude doit être signée entre ERDF et la commune.

Le Conseil Municipal après en avoir pris connaissance du projet de convention et en avoir délibéré

- DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre ERDF et la commune de Mours Saint Eusèbe afin d'instaurer une servitude de passage sur les parcelles cadastrées AB 691, 694 et 695 dont la commune est propriétaire,
- DIT que tous les frais inhérents à ces travaux seront à la charge du demandeur des travaux.

6. Mise en œuvre du SDCI (Schéma Départemental de Coopération Intercommunale) : avis sur le projet de périmètre :

Karine GUILLEMINOT fait le compte rendu des réunions qui se sont tenues dernièrement. Le projet d'intégration du secteur Herbasse a été abandonné, par contre la Raye rentre dans l'agglomération VALENCE ROMANS AGGLO.

Au 1^{er} janvier 2017, le schéma départemental de coopération intercommunal prévoit la fusion de la Communauté d'Agglomération Valence Romans Sud Rhône-Alpes avec la Communauté de Communes de la Raye. Monsieur le Préfet de la Drôme a adressé un courrier sollicitant l'avis des communes et des deux communautés concernées sur la future communauté d'agglomération sur les aspects suivants :

1. le périmètre : arrêté du Préfet

2. le nom : Valence Romans Agglo

3. le siège : Rovaltain - avenue de la Gare - Alixan

4. la représentativité : le nombre et la répartition des sièges entre les communes sont fixés :

- soit selon le droit commun, à savoir une répartition proportionnelle à la plus forte moyenne : soient 114 membres
- soit selon l'accord local défini à la majorité des conseils municipaux, les règles de l'accord local sont très contraintes et ne permettent pas de moduler aisément le nombre de conseillers par commune. Dans ce cas, le nombre de conseillers serait de 104.

En synthèse, le nombre de représentants par commune est présenté ci-après avec une comparaison avec la situation actuelle :

Commune	pop	Répartition Actuelle	Répartition 2017 Droit commun	Répartition 2017 Accord Local	Ecart entre actuel et droit commun	Ecart entre actuel et Accord local
---------	-----	----------------------	-------------------------------	-------------------------------	------------------------------------	------------------------------------

VALENCE	61767	27	27	24	0	-3
ROMANS SUR (SERE	33632	13	24	3	2	0
BOURG LES VALENCE	19351	7			1	0
BOURG DE PEAGE	10137	4			0	-1
PORTES LES VALENCE	9740	4	4	3	0	-1
CHABEUIL	6834	3	3	2	0	-1
SAINTE MARCEL LES VALENCE	5866	3	2	2	1	1
ETOILE SUR RHONE	5139	2	2	2	0	0
CHATUZANGE LE GOUBET	5122	2	2	1	0	-1
MONTELIER	3926	2	1	1	-1	-1
CHATEAUNEUF SUR ISERE	3770	2	1	1	-1	-1
BEAUMONT LES VALENCE	3703	2	1	1	-1	1
MALISSARD	3250	1	1	1	0	0
MOURS SAINT EUSEBE	2908	1	1	1	0	0
MONTMEYRAN	2872	1	1	1	0	0
PEYRINS	2581	1	1	1	0	0
ALIXAN	2473	1	1	1	0	0
CLERIEUX	2034	1	1	1	0	0
GENISSEUX	1969	1	1	1	0	0
SAINTE PAUL LES ROMANS	1794	1	1	1	0	0
MONTELEGER	1777	1	1	1	0	0
BEAUVALLON	1573	1	1	1	0	0
UPIE	1532	1	1	1	0	0
CHÂTILLONS SAINT JEAN	1300	1	1	1	0	0
CHARPEY	1274	1	1	1	0	0
BESAYES	1154	1	1	1	0	0
MONTVENDRE	1085	4	2	1	-3	-3
EYMEUX	1072	1	1	1	0	0
ROCHEFORTSAMSON	993	1	1	1	0	0
BARBIERES	969	1	1	1	0	0
HOSTUN	940	1	1	1	0	0
GRANGES LES BEAUMONT	934	1	1	1	0	0
JAILLANS	898	1	1	1	0	0
BEAUREGARD BARET	789	1	1	1	0	0
MARCHES	782	1	1	1	0	0
PARNANS	692	1	1	1	0	0
GEYSSANS	682	1	1	1	0	0

MONTMIRAL	635	1	1	1	0	0
PEYRUS	616	3	1	1	-2	-2
CHATEAUDOUBLE	582	3	1	1	-2	-2
SAINTE BARDOUX	580	1	1	1	0	0
TRIRS	579	1	1	1	0	0
LA BAUME D'HOSTUN	569	1	1	1	0	0
CREPOL	551	1	1	1	0	0
SAINTE MICHEL SUR SAVASSE	545	1	1	1	0	0
ST VINCENT LA COMMANDERIE	505	1	1	1	0	0
MONTRIGAUD	476	1	1	1	0	0
LA BAUME-CORNILLANE	452	1	1	1	0	0
COMBOVIN	404	3	1	1	-2	-2
SAINTE CHRISTOPHE ET LE LARIS	397	1	1	1	0	0
BARCELONNE	348	3	1	1	-2	-2
MIRIBEL	293	1	1	1	0	0
OURCHES	235	1	1	1	0	0
SAINTE BONNET DE VALCLERIEUX	220	1	1	1	0	0
LE CHALON	214	1	1	1	0	0
SAINTE LAURENT D'ONAY	152	1	1	1	0	0
Total	215667	126	114	104	-12	-22

Il est rappelé que le schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) de la Drôme arrêté le 28 avril 2016 prévoit la fusion de la Communauté d'agglomération de Valence Romans Sud Rhône-Alpes et de la Communauté de communes de la Raze.

Cet arrêté préfectoral a été notifié à la commune de MOURS SAINT EUSÈBE le 29 avril 2016.

Dès lors, la commune de MOURS SAINT EUSÈBE dispose d'un délai de soixante-quinze jours à compter de cette notification pour se prononcer sur ce projet de fusion, sauf à ce que son avis soit réputé favorable.

A ce titre, il est rappelé que le Préfet ne pourra prononcer la fusion proposée, au plus tard le 31 décembre 2016, que dans la mesure où la moitié des conseils municipaux des communes incluses dans le projet de périmètre de la fusion projetée représentant la moitié de la population totale concernée aurait délibéré favorablement sur l'arrêté préfectoral portant projet de périmètre de la fusion projetée. Une telle majorité devra nécessairement comporter l'accord du conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse si cette dernière représente au moins le tiers de la population totale.

A défaut d'accord des communes exprimé dans les conditions de majorité précitées, le Préfet pourra, éventuellement, passer outre le désaccord des Communes en prononçant, au plus tard

le 31 décembre 2016, par arrêté motivé ta fusion projetée après avis de la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) de la Drôme.

Afin de rendre son avis, la CDCI disposera d'un délai d'un mois à compter de sa saisine par le Préfet et pourra dans ce cadre entendre les maires des communes intéressées et les Présidents des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à même d'éclairer sa délibération. Dans ce délai d'un mois, la CDCI pourra amender le périmètre de la fusion mise en œuvre par le Préfet en adoptant un amendement à la majorité des deux tiers de ses membres.

L'arrêté préfectoral portant création du nouvel EPCI par fusion des communautés fixera le nom, le siège et les compétences de la communauté issue de la fusion.

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 35 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 5211-43-1 ;

Vu le schéma départemental de coopération intercommunale de la Drôme arrêté le 25 mars 2016 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 28 avril 2016 portant projet de périmètre de la fusion de la Communauté d'agglomération de Valence Romans Sud Rhône-Alpes et de Communauté de communes de la Raye ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- **D'approuver** le projet de périmètre du nouvel EPCI issu de la fusion de la Communauté d'agglomération de Valence Romans Sud Rhône-Alpes et de la Communauté de communes de la Raye, tel qu'arrêté par le préfet de la Drôme le 28 avril 2016,
- **De proposer à** monsieur le Préfet le nom « Valence Romans Agglo » pour la communauté issue de la fusion et le siège de celle-ci basé à Rovaltain, avenue de la Gare à Alixan,
- **De retenir** la représentativité de droit commun,
- **D'autoriser et de mandater** le Maire ou son représentant à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

7. Convention de servitude ERDF (projet de voirie le long du Foyer) : déplacement du réseau souterrain :

Monsieur le Maire indique que pour effectuer les travaux de création d'une voirie reliant le parking des Grandes vignes à la Grande Rue il convient de déplacer la grille de réseau électrique se situant sur la parcelle AH 217.

Pour ce faire une convention de servitude doit être signée entre ERDF et la commune.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du projet de convention et en avoir délibéré

- **DECIDE** d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre ERDF et la commune de Mours Saint Eusèbe afin d'instaurer une servitude de passage sur la parcelle cadastrée AH 217 dont la commune est propriétaire,

8. Questions diverses :

- Monsieur PALLAIS : les travaux d'accessibilité devant l'église sont terminés à ce jour. Un travail est en cours pour ce qui concerne les arrêts de bus, mais les contraintes techniques posent des problèmes. Il faudra déposer des demandes de dérogation.
- Madame JOLIVET : informe qu'il y a un CCAS le 08/06
- Monsieur MOMBARD : info TAP : depuis 2013 Anthony RAILLON (CAE de l'USM / US Génissieux mis à disposition) intervient sur 4 jours. Le contrat aidé arrive à terme (12.000 € financés sur 9.000 €. Le coût de l'agent sera de 21.000 €). Le club a décidé de pérenniser l'emploi. Mours et Génissieux devront donc financer respectivement environ 120h et 90 h. La mairie de Génissieux est d'accord mais leur club de foot ne souhaite pas le garder. Mme BLAEVOET est très satisfaite de l'agent donc Mours le prendrait 4 jours par semaine soit 220h/an environ.
- Madame DESSEMOND : demande si la réception du 27/05 doit se faire à l'intérieur ou à l'extérieur ? Ce sera selon la météo. Les élus sont sollicités pour la mise en place dès 9h.
- Commission d'animation le 17/06 : projet de refaire le forum des associations où tous les présidents d'associations sont invités. Monsieur MOMBARD demande que le nouveau fonctionnement du gymnase soit aussi à l'ordre du jour de cette réunion.
- Monsieur GOMEZ : information sur la réunion d'hier sur le déploiement de la fibre. Mours est en zone 1 donc parmi les prioritaires. Fin 2017 la commercialisation pourrait commencer.
- Monsieur LARRA informe que les stores de la Salle des Fêtes sont en service.

Dates à retenir :

🇫🇷 Vendredi 27 Mai :

Journée nationale de la Résistance.

10h00 cérémonie au Cimetière devant la tombe de Claude MARCE

10H45 : Cérémonie au monument aux morts.

Réunion Publique d'information à 20H30, à la Maison des Associations, *organisée par l'ACLE*, dans le cadre de la « *semaine du Développement Durable* »

🇫🇷 Samedi 28 Mai :

Semaine du Développement Durable :

11h00 : Inauguration de l'Expo sur la Biodiversité

1^{er} salon du livre :

Ouvert de **9h00 à 18h00** - **Inauguration à 10H30.**

🇫🇷 EXPO, sur la BIODIVERSITE: »

Du samedi 28 mai au Samedi 4 juin. Pendant les heures d'ouverture de la mairie.

🇫🇷 Semaine du Développement Durable.

Vendredi 3 Juin à 20h00 à la salle des fêtes. Projection du Film « *En Quête de Sens* ».

Samedi 4 Juin de 10H00 à 15H00 : Le centre du village sans voiture.

Démonstration de voiture électrique.

Démonstration de Vélos électriques.

Bourse aux Vélos.

10H30 RDV devant la mairie, pour découverte ou redécouverte du village à pied.

Pique-Nique sur la place E Monteil

🇫🇷 REVISION du PLU

1^{ère} réunion le **mardi 7 juin à 14h00** à la mairie.

- Le 24 Juin à partir de 19h00 : soirée chez François GRAVIER
- **ATTENTION :**
 - **prochain conseil municipal MARDI 28 Juin 2016 à 19h00**
 - 07/09 : conseil municipal
 - 30/09 : conseil municipal à 18h30 à la Salle des Fêtes

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée.

Le Maire,

BARNERON Séverine Absente représentée	BELLANGER Lionel	BERNARD Patrick	BONHOURE Nicolas Absent représenté	BOUCHET Jennifer Absente	BOURGEON Charline Absente représentée
DESSEMOND Arlette	GOMEZ David	GRAILLAT Colette	GUICHARD Valérie	GUILHOT Caroline Absente représentée	GUILLEMINOT Karine
JABOULEY Aurélie	JOLIVET Véronique	LARRA Stéphane	MACHON Yves	MOMBARD Dominique	PALLAIS Gilbert
ROUX Gilles Absent représenté	ROUX Josiane	SANDON Loïc	SGRO Fabienne	VALLET Alain	